Avis au personnel relatif aux jours fériés légaux en 2025

Les 10 jours fériés légaux en 2025 sont les suivants :

>	Nouvel An	F	Mercredi 1er janvier
>	Le lundi de Pâques	F	Lundi 21 avril
>	Fête du travail	F	Jeudi 1er mai
>	Ascension	F	Jeudi 29 mai
>	Le lundi de Pentecôte	F	Lundi 9 juin
>	Fête nationale	F	Lundi 21 juillet
>	Assomption	F	Vendredi 15 août
>	Toussaint	ssaint Samedi 1er novembre	
>	Armistice	F	Mardi 11 novembre
>	Noël	**	Jeudi 25 décembre

Remplacement des jours fériés qui correspondent à un jour où l'on ne travaille habituellement pas

1	e jour d	le Toussair	nt (samedi 1 ^{ei}	novembre 2025) est remplacé par	ام
	.c ioui o	ic i uussaii	ii isaiiicui i	HOACHINIC SOSS	i col icilibiade bai	IC

Occupation pendant un jour férié et octroi d'un repos compensatoire

Le travailleur occupé pendant un jour férié a droit à un repos compensatoire. Le repos compensatoire équivaut à un jour complet s'il a travaillé plus de quatre heures et au moins à un demi-jour s'il a travaillé moins de quatre heures. Dans ce dernier cas, le repos compensatoire doit être octroyé avant ou après 13 heures et ce jour-là, il ne peut pas travailler plus de 5 heures.

Le travailleur à temps partiel a droit à un repos compensatoire dont la durée est égale à la durée réelle du travail effectué pendant le jour férié.

Le repos compensatoire est considéré comme durée du travail et est accordé au cours des six semaines qui suivent le jour férié.

Si le repos compensatoire ne peut pas être accordé dans cette période à cause d'une suspension du contrat (ex. en cas de maladie), il doit l'être dans les six semaines qui suivent la fin de la suspension.

Si un préavis est en cours, le repos compensatoire doit être accordé avant la fin du délai de préavis.

Fait le à _	
Signature des	Signature de l'employeur
représentants des travailleurs	ou de son préposé